CJB
CONSEIL DU JURA BERNOIS

Section POMFIN, séance du 18 février 2013
Rapport sur le bilan 2012 des Fonds de loterie et du sport

1. Subventions à prélever sur le Fonds de loterie (FL)

Le CJB est compétent pour l'octroi de subventions allant jusqu'à 20'000 francs. Pour les sommes au-delà, il transmet un préavis au Conseil-exécutif.

1.1. Bilan 2012

Solde Fonds de loterie 2011[1]	4'486'673.50
Recettes Fonds de loterie 2012 (5.3%)	+ 1'413'366.00
Dépenses 2012[2]	- 2'428'018.40
Total 1 : avoir brut à disposition 2012	**3'472'021.10**
Engagements 2007-2012[3]	- 1'265'455.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.2012 ***Solde reporté sur 2013***	**2'206'566.10**
Engagements 2012[4]	*1'675'162.00*

En 2012, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 1'675'162 francs (2011 : 1'103'090 francs). Ces engagements sont supérieurs aux recettes d'environ 260'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2013 est stable, en baisse de 80'000 francs.

1.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Culture (projets d'investissements) – CULT	6	100'155.00	166'810.00 / 7 projets
Protection des monuments historiques – MH	44[5]	1'066'800.00	473'000.00 / 6

[1] Somme effective se trouvant sur le compte du CJB au 1er janvier.
[2] Sommes effectivement versées durant l'année sur présentation des décomptes finaux. Ces dépenses peuvent porter sur des projets ayant bénéficié d'une promesse de subvention dans les cinq dernières années.
[3] Les engagements sont les promesses de subventions accordées durant les 5 années précédentes à des projets dont le décompte final n'a pas encore été produit.
[4] Promesses de subventions octroyées durant l'année 2012 : ces promesses sont comptabilisées dans les dépenses si le projet a été achevé et a fait l'objet d'un versement sur présentation du décompte final et dans les engagements si le versement n'a pas encore eu lieu.
[5] En 2012, une nouvelle manière de décompter les projets dans le domaine de la protection des monuments historique est introduite : chaque objet subventionné est comptabilisé alors que jusqu'en 2011, la statistique ne retenait que les décisions groupées qui réunissaient plusieurs objets et étaient soumises au Conseil-exécutif tous les deux mois environ. Par ailleurs, les subventions inférieures à 20'000 francs sont désormais à charge du Fonds de loterie

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Protection du patrimoine – PATR	1	10'500.00	51'300.00 / 2
Protection de la nature – NAT	-	-	3'000.00 / 1
Protection de l'environnement – ENV	-	-	-
Secours en cas de catastrophe – CATA	-	-	-
Aide au développement – DEV	4	161'625.00	24'000.00 / 1
Sciences et publications – SCI	7	35'570.00	13'400.00 / 6
Tourisme – TOUR	13	79'820.00	266'900.00 / 14
Transports publics – TP	-	-	-
Economie – ECO	-	-	-
Projets d'utilité publique ou bienfaisance – UPB	8	58'152.00	104'680.00 / 17
Subventions périodiques - PER[6]	-	-	-
TOTAL	**83**	**1'675'162.00**	**1'103'090.00 / 54**

1.3. Principaux projets soutenus

Bâtiment privé, Moutier	108'000	MH
Digger DTR, déminage mécanisé au Mozambique	100'000	DEV
Bâtiment privé, Villeret	78'000	MH
Paroisse catholique Tavannes, restauration vitraux	68'000	MH[7]
Bâtiment privé, Cortébert	61'000	MH
Musée du Tour automatique – usine Junker	50'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	42'000	MH
Cormoatlas, maison d'accueil au Maroc	40'860	DEV
Banneret Wisard Grandval, aménagements intérieurs	36'600	CULT[8]
Schlossberg La Neuveville, surcoûts rénovation murailles	36'000	MH
Musée Saint-Imier, nouvelle exposition permanente	34'000	CULT
Schlossberg La Neuveville, éclairage	34'000	MH[9]
Commune Tramelan, réfection fontaine et mise en eau	32'500	MH[10]
Commune La Neuveville, surcoûts Tour Rouge	30'000	MH
Bâtiment privé, Grandval	27'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	27'000	MH[11]
Bâtiment privé, Cortébert	25'000	MH
Bâtiment privé, La Neuveville	24'000	MH[12]

[6] Aucune institution bénéficiant de subventions périodiques ne se situant dans le Jura bernois, l'enveloppe du CJB ne verse aucune contribution. Toutefois, le versement des subventions périodiques a lieu avant calcul des enveloppes. Par conséquent, le CJB « contribue » dans les faits à hauteur de 5.3% du total annuel.
[7] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[8] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[9] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[10] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[11] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013

Centre de Sornetan, fenêtre de la ferme	24'000	MH[13]
Paroisse réformée Saint-Imier, tourelles collégiale	22'000	MH
Musée jurassien des arts, publication 15e anniversaire	20'000	CULT
Turnverein SATUS Biel, rénovation toit chalet Prés-d'Orvin	19'900	TOUR
Jura bernois Tourisme, 4 guides touristiques	17'320	TOUR
Association Fahriété, Courtelary, abri	17'100	CULT
Projet Interreg carte avantages jeunes	16'500	UPB
Cinématographe Tramelan, nouveau chauffage	13'870	CULT
Editions du Raimeux, livre Moutier en images	13'200	SCI
Bâtiment privé, Corgémont	12'000	MH
Commune Saint-Imier, borne interactive d'informations	12'000	TOUR
CAS Chasseral, sécurisation dalle Champ Meusel	10'800	TOUR
Chalet des Amis de la nature Saint-Imier, réfection fenêtres	10'600	TOUR
Fondation rurale interjurassienne, projet Vergers+	10'500	PATR
Amis de l'EMJB, brochure instruments	10'000	CULT
Salon JU-JB de la formation 2012	10'000	UPB
Association Tunnelkino, nouveau système de sécurité	10'000	UPB
Commune Corgémont, restauration fontaine	10'000	MH
Chalet des Amis de la nature Moutier, nouvelle chaudière	9'800	TOUR
Bâtiment privé, Châtelat	9'000	MH
Commune Prêles, place de jeu	8'200	UPB
Archives BE-JU, chronologie Denis Moine sur internet	8'000	CULT
Bâtiment privé, Saint-Imier	8'000	MH
ODDFEA Moutier, guide de gestion interculturelle en entreprise	7'550	UPB
Amitiés Suisse-Kenya, creusage d'un puits	7'500	DEV
Commune Saint-Imier, panneaux itinéraire horloger	6'400	TOUR
Fanfare Espérance Nods-Diesse, uniformes et instruments	6'280	UPB
Fête de la solidarité 2012 école Reconvilier	6'000	DEV
Bâtiment privé, Renan	5'000	MH
Bâtiment privé, Saint-Imier	5'000	MH

2. Subventions à prélever sur le Fonds du sport (FS)

2.1. Bilan 2012

Solde Fonds du sport 2011[14]	**1'200'247.99**
Recettes Fonds du sport 2012 (5.3%)	+ 985'800.00
Dépenses 2012	- 273'521.00
Total 1 : avoir brut à disposition 2012	**1'912'526.99**
Engagements 2007-2012	- 361'940.00
Total 2 : avoir net à disposition au 31.12.12 ***Solde reporté sur 2013***	**1'550'586.99**
Engagements 2012	*414'311.00*

En 2012, le CJB engage des promesses de subventions pour un montant total de 414'311 francs (2011 : 268'588.70 francs). Les dépenses sont donc inférieures aux recettes de plus

[12] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[13] Préavis du CJB en 2012, décision du Conseil-exécutif en 2013
[14] Pour les explications sur les différentes lignes du décompte, voir le chapitre correspondant pour le Fonds de loterie (chapitre 5.2.1)

de 450'000 francs. Le solde à disposition reporté en 2013 connaît par conséquent un nouvel accroissement important. Alors qu'il était passé de 550'000 à près de 975'000 francs l'année précédente, il progresse à 1.55 million à fin 2012. En deux ans, le montant disponible non utilisé s'est monté à un million de francs, sous l'effet conjugué des mesures d'économie et de la hausse des moyens accordés au Fonds du sport décidés par le Conseil-exécutif.

2.2. Subventions par genre de projets

Genre	Nombre	Montant octroyé 2012	Comparaison montant / projets 2011
Construction et entretien d'installations	21	206'680.00	66'660.00 / 9 projets
Acquisition et réparation de matériel	31	47'360.00	64'660.00 / 35
Manifestations sportives	39	86'000.00	68'000.00 / 28
Cours des associations	3	44'750.00	32'840.00 / 2
Mesures particulières de promotion du sport	5	29'521.00	36'428.70 / 5
TOTAL	**99**	**414'311.00**	**268'588.70 / 79**

2.3. Principaux projets soutenus

Tennis-Club La Neuveville, rénovation 4 courts	38'740
Commune Court, nouvelle place de sport	37'800
Commune La Neuveville, rénovation vestiaires St-Joux	33'400
Association football BE-JU, cours AJF 2011	29'770
Football-Club Moutier, rénovation vestiaires	24'340
Neuf associations sportives intercantonales, cours 2011	20'580
Commune Tramelan, sonorisation patinoire	14'730
Hockey-Club Saint-Imier, matériel de sport	9'840
Association de gymnastique du Jura bernois, cours 2011	9'250
Commune Saint-Imier, rampe skateboard	8'480
Commune Perrefitte, place de sport	8'040
Commune Moutier, réfection surface de jeu salle polysport	7'900
Commune Tramelan, nouveau terrain de basket	7'400
Commune Tramelan, assainissement toit patinoire	7'220
Association jurassienne de football, équipes Team Jura	7'000
Association football BE-JU, cours AJF 07-12.2010	5'730
Hockey-Club Tramelan, matériel de sport	5'150

3. Evolution des subventions octroyées (Fonds de loterie – Fonds du sport)

FONDS DE LOTERIE

Année	Nombre de projets	Montant octroyé
2007	35	726'260.00
2008	42	1'259'648.00
2009	67	2'773’539.50
2010	54	1'723'259.00
2011	54	1'103'090.00
2012	**83**	**1'675'162.00**

FONDS DU SPORT

Année	Nombre de projets	Montant octroyé
2007	66	534'407.00
2008	70	398'760.00
2009	97	908'668.60
2010	91	714'796.10
2011	79	268’588.70
2012	**99**	**414’311.00**

3.1. Evolution du Fonds de loterie

L’année 2012 se caractérise par une nette hausse du nombre de projets soutenus, qui s’explique principalement par deux modifications concernant les monuments historiques. En effet, les subventions supérieures à 20'000 francs qui sont soumises tous les deux mois environ au Conseil-exécutif sous forme groupée sont désormais comptabilisées individuellement. Par ailleurs, une mesure d’économie adoptée dans le cadre du budget 2012 prévoyait que les subventions inférieures à 20'000 francs, qui étaient jusqu’à fin 2011 financées par le budget cantonal, soient désormais prélevées sur le Fonds de loterie. En 2012, cela représente 29 projets pour un montant de 148'300 francs.

En 2012, les engagements sont supérieurs aux recettes pour un montant d’environ 250'000 francs. Cette situation s’explique pour partie en raison de la mesure décrite ci-dessus concernant les petits projets de protection des monuments historiques. L’autre élément d’explication est l’augmentation de 10% de la quote-part attribuée au Fonds du sport, qui passe à 35% des recettes de Swisslos, ce qui implique une réduction de 65% à 55% de la part qui alimente le Fonds de loterie. Sans cette modification des taux, le résultat serait équilibré. A noter qu’en 2012, le CJB a décidé de moduler le taux de son soutien aux projets en fonction de leur importance : il est de 40% si le projet est d’importance régionale (concerne tout le Jura bernois) et de 30% s’il est d’importance sous-régionale ou locale. En parallèle, la POM a adopté, pour le reste du canton, des taux de 40% pour les projets d’importance cantonale, 30% si l’importance est régionale et 20% si elle est locale.

La protection des monuments historiques constitue une part importante des subventions du Fonds de loterie (1 million sur un total annuel de 1.6 million). Il est possible que les montants soient exceptionnellement élevés en raison des taux hypothécaires bas qui incitent les propriétaires à procéder à des rénovations.

Le CJB a demandé, dans la cadre du projet « statu quo+ », à pouvoir fixer lui-même la quote-part des recettes Swisslos attribuée à chacune de ses enveloppes, ce qui permettra de mieux tenir compte des besoins.

3.2. Evolution du Fonds du sport

Suite aux mesures d'assainissement prises en 2010, les subventions prélevées sur le Fonds du sport en 2011 et 2012 ont nettement diminué. Alors que 2011 a été une année particulièrement peu fertile en projets, le montant total attribué en 2012 semble plus conforme aux besoins annuels moyens dans le Jura bernois. Pour 2013, de nouvelles mesures d'assainissement ont été adoptées, alors que la quote-part est passée de 25 à 35%, ce qui fait bondir les recettes de 700'000 à près d'un million de francs, soit largement au-dessus de ce qui est nécessaire.

Le CJB a demandé, dans la cadre du projet « statu quo+ », à pouvoir fixer lui-même la quote-part des recettes Swisslos attribuée à chacune de ses enveloppes, ce qui permettra de mieux tenir compte des besoins.